

COMMUNE DE RENCUREL (ISERE)
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2019

Présents au début de la séance : MM. Michel EYMARD, Christian STANZER, Michel FOURRIER, Yves MAUSSERT, Fabrice RENCUREL.

Excusés : M. Patrick PILARSKI, Jérôme ZANELLA, Cécile BRAIDA

Secrétaires de séance : M ; STANZER et Mme Mylène BORRELLI.

Monsieur le Maire liste les points à l'ordre du jour.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

• **Création de la route et de pistes forestières de Neurre : choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres pour la création de la route et de pistes de forestières de Neurre, il y a lieu de choisir l'entreprise.

M. Jérôme FEITH, chef de projet de desserte forestière à l'ONF, présente l'analyse des offres réceptionnées pour ce marché de travaux.

Après en avoir entendu l'exposé et après délibération, à l'unanimité des présents et des représentés le Conseil municipal :

- Décide d'attribuer le marché pour la création de la route et de pistes de forestières de Neurre au groupement ETPE/ODEMARD TTP pour 447 574 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires du marché
- Autorise monsieur le Maire à signer le devis de Elyfec pour la mission de coordination de sécurité d'un montant de 2 760,00 €

• **Création de la route et de pistes forestières de Neurre : activation de l'emprunt**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des propositions de financement du projet de création de la route et de pistes de forestières de Neurre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents le Conseil Municipal décide d'accepter l'offre ci-dessous de la Banque Postale et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents.

Montant du contrat de prêt	220 000,00 EUR
Durée du contrat de prêt	5 ans
Objet du contrat de prêt	financer les investissements
Tranche obligatoire à taux fixe	jusqu'au 01/11/2024 La tranche est mise en place au plus tard le 30/10/2019
Versement des fonds	en 1 fois avant la date limite du 30 octobre 2019
Préavis	5 jours ouvrés TARGET/PARIS
Périodicité	trimestrielle
Mode d'amortissement	constant
Taux d'intérêt annuel	taux fixe de 0,34 %

Base de calcul des intérêts	mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Remboursement anticipé	possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement	0,10 % du montant du contrat de prêt
Taux effectif global	0,38 % l'an

Monsieur le Maire présente l'offre pour le prêt relais permettant de régler les premières factures en l'attente du versement des subventions.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents le Conseil municipal décide d'accepter l'offre ci-dessous de la Banque Postale et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents:

Montant	58 000.00 EUR
Durée	2 an(s) et 0 mois à compter de la date de versement des fonds
Taux d'intérêt	Taux Fixe de 0.30 % l'an
Base de calcul des intérêts	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts
Remboursement du capital	in fine
Date de versement des fonds	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 30 Octobre 2019
Garantie	Néant
Commission d'engagement	100.00 EUR, soit 0.172% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Modalités de remboursement anticipé	Autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires

- **Projet de sécurisation de la traversée de la Balme**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut affermir les tranches conditionnelles 1 et 2 du marché relatif à Alp'Etudes, tranches dont le montant se monte respectivement à 3 300 € et à 4 225 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents le Conseil municipal décide d'affermir les tranches conditionnelles 1 et 2 du marché relatif à Alp'Etudes et autorise le maire à signer les documents relatifs à ce marché.

- **Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Monsieur le Maire présente la proposition de renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale.

Montant maximum	78 000.00 EUR
-----------------	---------------

Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	Eonia + marge de 0.880 % l'an
Base de calcul	Exact/360
Modalités de remboursement	Païement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date de prise d'effet	au plus contrat tard le 30 Octobre 2019
Garantie	Néant
Commission d'engagement	400.00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.100% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8ème jour ouvré du trimestre suivant

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents.

- **Location de la salle hors-sac du Col de Romeyère**

Monsieur Christian STANZER informe le Conseil municipal que l'annonce parue sur le site de l'Hôtellerie a permis d'avoir plusieurs candidatures.

Deux candidats se sont déplacés pour une rencontre et la visite du site, dont M. Martial Ait Braham, qui s'est immédiatement déclaré être intéressé.

Monsieur Christian STANZER présente son offre.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents décide :

- De louer la salle hors-sac à monsieur Martial Ait Braham du 1er décembre 2019 au 31 mars 2020 moyennant un loyer de 300€/ mois, charges non comprises.
- Que du 1^{er} décembre au 12 décembre 2019 inclus et du 21 mars au 31 mars 2020 inclus, la location sera gratuite.
- Que si M. Martial Ait Braham souhaite poursuivre sa location à l'année le contrat serait transformé en contrat annuel moyennant un loyer annuel de 3 000 €.
- Que dans le cas d'une prolongation de location, les loyers perçus du 13 décembre 2019 au 20 mars 2020 seront considérés comme partie intégrante de cette première année de location ; il resterait à percevoir 290.32 € par mois, d'avril à novembre 2020. Ensuite le contrat reprendrait du 1^{er} décembre N au 30 novembre N+1 moyennant un loyer annuel de 3 000 € hors révision.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents.

- **Subvention à Vercors TV**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association Vercors TV.

Le Conseil municipal décide d'octroyer 100 € de subvention à cette association.

- **Subvention à la coopérative scolaire de l'école de La Balme : projet pédagogique astronomie**

Le Conseil demande à l'école de fournir un plan de financement détaillé de ce projet.

La demande sera réinscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil.

- **Subvention aux coopératives scolaires des écoles de la commune : participation aux sorties de ski de fond**

Le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 300 € à chaque coopérative scolaire, Le Village et La Balme, comme l'année dernière, au titre de la participation de la commune aux frais engendrés par les sorties de ski de fond organisées par les 2 écoles. Soit une somme totale de 600€.

- **Création de poste pour la garderie périscolaire**

Un accueil périscolaire est en place les lundis, mardis et jeudis de 17h à 18h.

Le Conseil municipal décide de créer un poste pour l'encadrement de cet accueil pour 2h22 par semaine (contrat annualisé). à compter du 1^{er} janvier 2020.

- **Convention « ACTE » avec la Préfecture**

Report à un prochain conseil

- **Divers**

Séance levée à 21 h 30.

Prochain conseil : le mercredi 2 octobre à 19h